

## Extrait du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-INT-CVB-ROU-12/09/2012

Date de publication : 12/09/2012

### INT - Convention fiscale la France et la Roumanie

---

#### Positionnement du document dans le plan :

[INT - Fiscalité internationale](#)

[Conventions bilatérales](#)

[Titre 96 : Roumanie](#)

#### 1

Une convention tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune a été signée le 27 septembre 1974 à Bucarest entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République socialiste de Roumanie.

La [loi n° 75-584](#) du 5 juillet 1975 (J.O du 6 juillet 1975, p. 6869) a autorisé l'approbation de cette convention du côté français qui a été publiée par le [décret n° 75-962](#) du 9 octobre 1975 (JO du 21 octobre 1975, p. 10875 et s.).

Cette convention est entrée en vigueur le 27 septembre 1975.

#### 20

L'article 30 de la convention prévoit que les stipulations qu'elle comporte s'appliquent pour la première fois :

- en ce qui concerne les impôts perçus par voie de retenue à la source, aux sommes mises en paiement à compter du 27 septembre 1975 ;
- en ce qui concerne les autres impôts sur le revenu, aux revenus réalisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1975 ou afférents à un exercice comptable clos à compter de cette date.